

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2011**

### **Arrêté numéro AM 0019-2011 du ministre de la Sécurité publique en date du 8 mars 2011**

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement aux pluies abondantes survenues du 13 au 15 décembre 2010, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 15 décembre 2010 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des pluies abondantes survenues du 13 au 15 décembre 2010;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 15 décembre 2010 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'arrêté du 3 février 2011 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre sept autres municipalités;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir au besoin le territoire concerné et d'en prolonger la période;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bury, qui n'a pas été désignée aux arrêtés précités, a mis en place des mesures préventives temporaires en raison des pluies abondantes survenues du 13 au 15 décembre 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à cette municipalité ainsi qu'à ses citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre le 15 décembre 2010 relativement aux pluies abondantes survenues du 13 au 15 décembre 2010, dans des municipalités du Québec, et dont le territoire a été élargi à d'autres municipalités par arrêté le 3 février 2011, est de nouveau élargi afin de comprendre la municipalité de Bury, située dans la circonscription électorale de Mégantic-Compton.

Québec, le 8 mars 2011

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
ROBERT DUTIL

55238